

à joinde préce Plu.

PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Secrétariat de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Service Aménagement Durable

Affaire suivie par Christophe PERROQUIN

Secrétariat : Catherine AUCLAIR

2 02 40 67 24 67

6 02.40.67.24 59

ddtm-cdcea@loire-atlantique.gouv.fr

12

Nantes, le - 4 FEV. 2016

160575

Monsieur le Maire Hôtel de Ville 44680 CHEMERE



Monsieur le Maire,

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers s'est réunie sous ma présidence, le 12 janvier 2016.

Après examen du projet de PLU arrêté (avis sur les STECAL proposés) de la commune de CHEMERE, la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers a formulé l'avis favorable joint à ce courrier.

Il vous appartient de joindre cet avis au dossier qui sera soumis à l'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération la plus distinguée.

e directeur departemental adjoint

. PROPERATION.

SITE INTERNET : <u>www.loire-atlantique.gouv.fr</u> **Horaires d'ouverture** : 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 16 h 30



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE



Secrétariat de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER Service Aménagement Durable

Affaire suivie par Christophe PERROQUIN

Secrétariat : Catherine AUCLAIR

☎ 02.40.67.24 67 **☎** 02.40.67.24 59

ddtm-cdcea@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 4 FEV. 2016

Objet : Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur le projet de PLU arrêté de CHEMERE (avis sur les STECAL proposés)

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers s'est réunie sous la présidence de M. Paul RAPION, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique, le 12 janvier 2016.

Après examen du projet de PLU arrêté de la commune de CHEMERE et plus particulièrement des secteurs de taille et de capacité d'accueil limitée proposés (STECAL), la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers émet un avis favorable à l'unanimité de ses membres en demandant toutefois pour :

- le STECAL du site de Noirbreuil que soit observé un recul de 50 m. des constructions autorisées par rapport au périmètre du STECAL et qu'il soit prévu, dans le règlement Nhl dudit STECAL, des dispositions garantissant la préservation du boisement.
- le règlement de la zone A, que l'extension d'annexe et la construction d'autres annexes soient autorisées à condition que ces annexes soient implantées à moins de 30 m. de la construction principale et que leur emprise au sol n'excède pas 50 m². Il en sera de même pour le règlement de la zone N.

Cet avis doit être joint au dossier mis à l'enquête publique.

Le directeur départemental adjoint

RAPION

SITE INTERNET: <u>www.loire-atlantique.gouv.fr</u> **Horaires d'ouverture**: 9 h 00 - 12 h 00 / 14 h 00 - 16 h 30